



**DECISION N° 19/D/F/F.33/CKKEM/MO/2023 du 22 MAI 2023**

Portant attribution de la Lettre-commande relative à l'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'urgence N° 10/AONO/CKKEM/CIPM-RTE/2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DALOT SUR LA RIVIERE CHI NTAM SUR LA ROUTE COMMUNALE MBAFAM – BANGUI - CHARIE DANS LA COMMUNE DE KEKEM, REGION DE L'OUEST.

**MAITRE D'OUVRAGE ET AUTORITE CONTRACTANTE :** Maire de la Commune de Kékem  
**FINANCEMENT :** Budget d'Investissement Public – Exercice 2023

**Le Maire de la Commune de Kékem, Autorité Contractante,**

Vu la Constitution ;  
 Vu le décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
 Vu le décret n° 2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés, modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 08 Août 2013 ;  
 Vu le décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
 Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;  
 Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;  
 Vu la circulaire n° 004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;  
 Vu la circulaire n° 002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics ;  
 Vu la circulaire n° 003/CAB/PM du 31 Janvier 2011 portant sur les modalités de changements des conditions économiques des marchés publics ;  
 Vu la Circulaire N° 00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités publiques pour l'exercice 2023 ;  
 Vu la décision n° 00446/D/MINMAP/SG/DAJ du 20 Juillet 2016 constatant la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;  
 Vu le Dossier d'Appel d'Offres relatif aux travaux DE CONSTRUCTION D'UN DALOT SUR LA RIVIERE CHI NTAM SUR LA ROUTE COMMUNALE MBAFAM – BANGUI - CHARIE DANS LA COMMUNE DE KEKEM, Département du Haut-Nkam.  
 Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés formulée par lettre n° 10/L/C-KKEM/CIPM/2023 du 16 Mai 2023.

## DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : La Lettre-commande, objet de la consultation susvisée est attribuée au soumissionnaire ci-après désigné :

N° LOT	DENOMINATION	ATTRIBUTAIRES	MONTANT TTC (En FCFA)	DELAI D'EXECUTION
01	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DALOT SUR LA RIVIERE CHI NTAM SUR LA ROUTE COMMUNALE MBAFAM – BANGUI - CHARIE DANS LA COMMUNE DE KEKEM, Département du Haut- Nkam, Région de l'Ouest.	Sté K.T.J CONSULTING AND SERVICES COMPANY LTD, BP : 21 KEKEM ; Tél : 675 19 32 20.	7 015 000	Deux (02) mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- ARMP/OUEST ;
- PREFET/HT-NKAM ;
- DDMINDDVEL/ HT-NKAM ;
- DDMINTP/HT-NKAM ;
- DDMINMAP/HT-NKAM ;
- DDMINEPAT/HAUT-NKAM ;
- PRESIDENT CIPM/CKKEM ;
- INTERESSES ;
- AFFICHAGE/ARCHIVES.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KEKEM,  
*Autorité Contractante*



*Hemeni Dieudonne*